

Brochure n° 3286

Convention collective nationale
IDCC : 1982. – **NÉGOCE ET PRESTATIONS DE SERVICES**
DANS LES DOMAINES MÉDICO-TECHNIQUES

ADHÉSION PAR LETTRE DU 13 JANVIER 2013
DE LA FS CFDT À LA CONVENTION

NOR : ASET1450062M
IDCC : 1982

Pantin, le 13 janvier 2014.

La FS CFDT, tour Essor, 14, rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex, à la direction générale du travail, dépôt des accords collectifs, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

Madame, Monsieur,

La fédération des services CFDT, au regard des articles L. 2261-3 et suivants du code du travail, vous informe qu'elle adhère à la convention collective nationale de branche des entreprises de négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques du 9 avril 1997, étendue par arrêté du 3 mars 1998 (IDCC 1982), signée par le SYNALAM, l'UNPDM, le SNDADOM et par les organisations de salariés suivantes : UNSA, FNIC CGT, fédération CFTC santé et sociaux, FNECS CFE-CGC.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La secrétaire générale adjointe.